

VILLE D'ÉPERNON

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 18 JANVIER 2021 à 20h30
SALLE DE LA SAVONNIÈRE**

...

PROCES-VERBAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

DATE DE LA CONVOCATION 12/01/2021	L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS :	Étaient présents :
En exercice 29	Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.
Présents 25	Excusés : JOSEPH Jean, pouvoir à D. DURAND - ROUZET Sylvie, pouvoir à E. ROYNEL - DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER - AMELOT Thomas, pouvoir à M. BAUDELLOT.
Pouvoirs 4	Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN
Votants 29	...
	<u>ORDRE DU JOUR</u>
	<u>I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020</u>
	<u>II – INTERCOMMUNALITÉ</u> 2.1 Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France
	<u>III – DÉCISIONS PRISES RELATIVES AUX DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL</u>
	<u>IV – AFFAIRES FINANCIÈRES</u> 4.1 Demandes de Subventions au titre du FDI 2021 (Fonds Départemental d'Investissement)
	<u>V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la présence de Monsieur Stéphane LEMOINE, Président de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France qui présentera ce soir le bilan d'activité 2019.

Monsieur LEMOINE le remercie de son invitation et souhaite une bonne année 2021 à l'assemblée. Il souhaite présenter également les perspectives de la Communauté de Communes en ce début de mandat.

Monsieur le Maire indique que Madame Chantal JEGOU est présente également ce soir ce dont il la remercie.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Monsieur le Maire invite les élus à formuler leurs remarques sur le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – INTERCOMMUNALITÉ

2.1 – Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France : rapporteur F. BELHOMME

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

- Que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,
- Que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal,
- Que le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier,

Le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France est présenté à l'assemblée délibérante par Monsieur LEMOINE, Président.

Monsieur LEMOINE présente la situation de 2019 et propose d'ouvrir un débat sur les perspectives.

Le territoire de la Communauté de Communes est issu de 5 Communautés de Communes avec un début de vie tumultueux, 16 communes ont décidé de partir au 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de Communes est composée de 39 communes et un peu moins de 50 000 habitants, sixième collectivité d'Eure-et-Loir, après le Département, l'Agglomération de Chartres, l'Agglomération de Dreux, la Ville de Chartres, la Ville de Dreux et les Portes Euréliennes. Il s'agit d'une collectivité importante, reconnue et dynamique sur le territoire.

Des zones économiques ont été définies, 66 % des recettes de la Communauté de Communes sont des recettes économiques : CVAE, CFE, ressources apportées par les entreprises.

Du Nord au Sud, le territoire s'étend sur 80 kilomètres ce qui représente le handicap de la Collectivité.

Les élus communautaires sont ceux de la dernière mandature.

Les compétences communautaires sont essentiellement :

- Le développement économique ;
- L'aménagement de l'espace avec les compétences PLU, PLUi ;
- L'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- La collecte et le traitement des déchets ménagers ;
- L'entretien et l'aménagement des rivières, création/extension et entretien des plans d'eau, gestion des inondations ;
- Élaboration du Programme Local d'Habitat ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, c'est marginal, car la communauté de commune a été hérité d'un gymnase basé à Pierres ;
- Action sociale en matière des Services de Petite Enfance et en faveur des personnes âgées ;
- Création et gestion d'un service public d'Assainissement non collectif, le SPANC ;
- Production, traitement et stockage d'eau potable ainsi que la gestion de l'interconnexion des stations de surpression. Au 1^{er} janvier 2020, toutes les compétences Eau et Assainissement ont été reprises sur le territoire. Même si la Commune d'Épernon est desservie par des syndicats, les membres sont élus par le Conseil Communautaire ; la compétence est communautaire ;
- Services publics des réseaux et Services locaux de communication ;
- Activités périscolaires et extrascolaires, cœur de l'activité de la Collectivité ;
- Une partie du transport, des études sont faites actuellement en vue d'une décision pour le 31 mars ;

- Politique de la sécurité, de la délinquance, aide en faveur des jeunes et des chercheurs d'emploi ;
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire. La compétence est plus vaste que cela, la collectivité a la compétence pour toutes les maisons de santé pluridisciplinaires du territoire ;
- Culture et Loisirs ;
- Contractualisation avec l'État, la Région et le Département.

L'enfance-jeunesse

La compétence la plus importante concerne l'Enfance/Jeunesse : il s'agit du cordon ombilical de la Communauté de Communes. Sur tous les territoires, le service Enfance/Jeunesse est très développé. La collectivité travaille en partenariat avec la CAF et est la première collectivité d'Eure-et-Loir en partenariat avec la CAF. Tout le territoire est alimenté par les centres de loisirs, par les relais d'assistants maternels. Un RAM a été créé l'année dernière à Gallardon. Sur l'ancien Val Drouette, c'était un fer de lance très fort, les équipements à Épernon sont en bon état ce qui n'est pas le cas sur tout le territoire aujourd'hui. La commission a travaillé....

Les services petites enfances

Il y avait 361 assistantes maternelles indépendantes sur le territoire ce qui crée de l'emploi sur le territoire et évite de trop saturer les crèches.

Le relais jeunes

Des chantiers jeunes ont été menés, cela est très dynamique. À la demande des maires, les services vont dans les communes faire quelques chantiers et la communauté de communes rémunère les jeunes par des bons d'achat, des abonnements dans les clubs de sport, à la piscine, à hauteur de 100 €. Il a assisté l'année dernière au nettoyage de la forêt à Saint-Piat qui s'est très bien passé. Il s'agit d'insérer les jeunes dans le tissu local.

Les transports

La collectivité a une compétence anecdotique qui est le transport du collège de Nogent-le-Roi pour toutes les communes alentours. Un marché est conclu avec un transporteur. Il s'agit de communes se trouvant en dehors du périmètre de la communauté de communes. Des conventions sont signées avec ces communes et l'Agglomération de Dreux. Le transport des élèves vers la Beauce Alnéloise, il y a le SIVOS d'Auneau qui a été une compétence communautaire mais est repassée compétence communale pour lequel le conseil communautaire avait élu les délégués en 2019. Il y a des lignes à Épernon pour rejoindre l'intermodalité de la gare. Il souhaite aborder le sujet du transport et de la mobilité ensuite. Il s'agit d'une compétence que la communauté de communes pourrait prendre. Il souhaite avoir un échange avec les élus à ce sujet.

Cuisine centrale

La communauté de communes est également propriétaire d'une cuisine centrale à Nogent-le-Roi afin d'alimenter les cantines des écoles alentour, soit 850 repas/jour. À partir du 1^{er} mars, la cuisine tournera autour de 1 200 repas/jour sachant qu'elle a un potentiel de 2 000 repas/jour sans augmentation de coûts de structure. Il s'agit d'un équipement qui doit être réfléchi, car il y a un déficit de l'ordre de 400 000 €. Il convient de s'interroger s'il faut trouver des marchés ou s'en séparer. C'est une réflexion qui doit être menée.

Développement économique et commerce

Concernant le développement et le commerce, il s'agit d'un des territoires les plus dynamiques, deuxième territoire en économie d'Eure-et-Loir, derrière Chartres. Dreux est plutôt en régression, mais le développement économique sur le territoire d'Épernon est très prégnant. Même pendant la période COVID, les ventes de terrain n'ont pas cessé. La zone de la Queue de l'Hirondelle est quasiment pleine. Épernon, particulièrement attractive, a vendu plus de terrains en un an que durant les 5 à 6 années après 2008. L'activité économique du Grand Paris arrive sur le territoire. Les entreprises se délocalisent. Il y a également de la main-d'œuvre sur le territoire. L'entreprise CLAAS s'est installée, il s'agit du siège social France de matériel agricole. L'entreprise a ouvert le 1^{er} septembre, il s'agit d'un dossier sur lequel un travail était mené depuis 3 ans. Cela montre le dynamisme du territoire, une entreprise qui fait 600 M€ de chiffre d'affaires. Cela montre que le territoire est attractif et a une situation géographique intéressante.

Le commerce est un enjeu fort sur lequel des réflexions sont menées. Les commerçants souffrent beaucoup aujourd'hui. La communauté de communes les a accompagnés puisque 230 000 € ont été prévus pour leur venir en aide. 180 000 € ont été dépensés, une deuxième phase d'accompagnement (FRACT 2) a été ouverte alimentée de 50 000 €. Les commerces peuvent toucher jusqu'à 2 000 €. Cela fait beaucoup d'entreprises accompagnées, ce n'est pas suffisant, mais cela les a bien aidées malgré tout.

Relais emploi et Cyber emploi

Le cyber emploi a été développé : il en existe à Auneau, Épernon, Nogent-le-Roi. Il s'agit de sites accueillant des personnes en difficulté. Ce sera d'autant plus nécessaire au regard des perspectives économiques. Il s'agit d'aider les demandeurs d'emploi à réaliser leurs CV, lettres de motivation. Cela leur permet également d'être en contact avec quelqu'un, d'avoir des échanges, un peu d'humanité, ce qui est aussi important.

Le tourisme

Concernant le tourisme, il existe un office de tourisme communautaire relié sur les terrains par des BIT, Bureaux d'Informations Touristiques. Le BIT d'Épernon travaille directement avec la communauté de communes et l'office de tourisme. Le territoire a des atouts en matière touristique avec des châteaux, des sites remarquables. L'enquête publique pour le château d'Esclimont est finie et il y aura bientôt un Hôtel 5 étoiles luxe sur le territoire.

Monsieur le Maire précise que le BIT se situe Place Aristide Briand à Épernon.

Monsieur LEMOINE ajoute que la communauté de communes possède des sites touristiques de vélos avec de grands lieux de passage qui vont jusqu'au Mont-Saint-Michel. Un touriste à vélo consomme beaucoup, entre 50 et 70 € par jour. Une réflexion est menée afin de les faire rester une journée ou deux sur le territoire. L'entrée de la Véloscénie est Épernon.

Aménagement du territoire

Concernant l'aménagement du territoire, Monsieur BELHOMME a eu la charge du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Il y a des contrats avec la Région et la communauté de communes qui déterminent les subventions apportées aux projets. Ainsi le dernier commerce à Yermenonville a été accompagné, un distributeur automatique a été installé dans une ferme et la réhabilitation de logements sociaux a été financée. Plein de projets sont lancés et accompagnés. La Région donne pour 6 ans environ 7 M€ pour le territoire et la communauté de communes a la main dessus pour décider de les accorder.

Monsieur le Maire précise que le contrat se termine en 2021 pour lequel 95 % ont été dépensés. Un nouveau contrat reprendra en 2022.

Compétence urbanisme

Le SCoT qui a été approuvé en début d'année dernière. Le Schéma de Cohérence Territoriale sur lequel un appui est pris pour créer les PLU, PLUi. Il s'impose au PLU. Le SCoT doit ainsi être bien travaillé à la base pour avoir un PLU qui tienne la route.

Le SRADDET, Schéma Régional d'aménagement et de développement durable et de légalité des territoires a été approuvé le 4/02/2020.

Différents PLU ont été faits : Val Drouette, Quatre Vallées et PLU communaux. Dès qu'il y aura la révision en 2022 d'un PLU de la Communauté de Communes, il y aura obligation de passer en PLUi intercommunal. Il y a aujourd'hui un PLUi sur la taille de l'ancienne Communauté de Communes, mais s'il y a une modification d'un PLU dès 2022, il y aura obligation d'effectuer un PLUi intercommunal. Ce sera l'association des PLU existants. L'Urbanisme est un travail important qui prend beaucoup de temps, mais qui permet de préparer le territoire pour l'avenir.

Déchets

Concernant les Déchets, Épernon est un peu différent, car rattaché directement au SICTOM de Rambouillet, chose qui ne devrait pas durer.

Monsieur le Maire demande à ses délégués de se rendre aux réunions.

Monsieur LEMOINE indique que le SICTOM de Rambouillet a fait part du fait qu'Épernon devait revenir dans son giron qu'est la Communauté de Communes des Portes Euréliennes. Cela ne va pas se faire instantanément, mais un travail sera mené sur ce sujet à la demande du SICTOM et du SITREVA. C'est important, car les taux de taxe sont sur des bases locatives et les taux des Yvelines sont plus faibles que ceux d'Eure-et-Loir, donc il y aura un contrecoup à maîtriser. Une partie des déchets est gérée directement, une partie en syndicat à Auneau et Épernon qui est indépendant. La volonté à terme est d'avoir l'ensemble au sein de la communauté de communes, car la loi impose de passer à la TEOMI, les déchets seront payants à la levée. Une politique unifiée sur le territoire est compliquée lorsqu'il y a trois politiques différentes. La loi oblige de passer à la TEOMI en 2023.

Eau potable-assainissement

Monsieur LEMOINE reprend et explique que la compétence Eau Potable a été reprise intégralement sur le territoire ainsi que l'Assainissement. Cela concernera davantage les communes sous syndicat à compter de 2026. Un Service a été créé avec 9 personnes qui travaillent avec des astreintes. Il s'agit d'une vraie entreprise d'Eau et d'Assainissement qui s'est mise en route. De gros investissements sur le territoire sont à prévoir, notamment des stations d'épuration. Il y a des stations d'épuration non-conformes. Il y a des investissements d'enjeux forts à faire puisqu'une station d'épuration pour Auneau, ce sont 6 ou 7 M€. Il aimerait une mutualisation des stations d'épuration et en avoir qu'une pour l'ensemble. La Communauté de Communes est prête, sachant que dans le plan relance de l'État, l'Assainissement est un point fort. Il convient de déposer les dossiers de demande de subventions avant le 1^{er} juillet 2022. L'Agence de l'eau accordera 60 % de subventions alors que le taux normal est de 40 %. 20 % sur 7 M€ c'est 1,4 M€. L'Eau et l'Assainissement sont des enjeux très forts et des contraintes de développement du territoire. Quelques communes ont été accompagnées, notamment la commune de Gas qui est maintenant raccordée sur un réseau d'interconnexion communautaire, ce qui lui permet de continuer à se développer car les communes n'ayant plus d'eau conforme n'ont plus le droit de construire.

Assainissement non collectif

Le SPANC, l'assainissement non collectif est un souci, budgétairement car les communes les plus importantes, comme Gallardon passent à l'Assainissement collectif. En conséquence, les gens ne payent plus la taxe en non collectif, donc il est difficile d'équilibrer le budget.

Sport et loisirs

Concernant les sports et loisirs, il y a la piscine du Closelet. Il était prévu au budget de refaire le bassin pour 200/300 000 €. Cela n'a pas pu se faire à cause de la COVID. Cependant, le souhait avait été qu'elle reste ouverte pour l'été. Les fuites ne viennent pas du réseau, mais du bassin, les études ont été faites. Il n'est pas sûr que cette piscine dure encore 10 ans. La Communauté de Communes a également la compétence de la piscine d'Auneau, plus récente et gérée en délégation de service public. Une piscine coûte 1 M€, 500 000 € de remboursement de prêts et 500 000 € de déficit du délégataire. Une piscine est toujours déficitaire, mais les enfants ont besoin de la piscine pour apprendre à nager.

Culture

La communauté de communes a signé avec la Région un PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire). Des projets vont bientôt voir le jour. Une accélération sur la Culture sera nécessaire à la sortie de la COVID. Il s'agit également d'accompagner les artistes du territoire.

Ressources humaines

La communauté de communes emploie plus de 220 agents, 194 saisonniers, plus de femmes que d'hommes y compris dans la Direction, ce qui est rare dans les collectivités.

Finances

Le budget avoisine les 40 M€ avec 21 M€ de fiscalité, 10 655 000 € sont reversés aux communes. Épernon est la commune qui perçoit le plus puisque c'est celle qui participe le plus à la communauté de communes, de l'ordre de 3,2 M€. Auneau perçoit 2,2 M€. 50 % des ressources sont réparties sur ces deux collectivités. Les recettes de fonctionnement émanent principalement de l'impôt économique. Concernant les dotations globales de fonctionnement, c'est l'Etat, c'est la misère. Un habitant d'une communauté de communes rapporte deux fois moins qu'un habitant d'une agglomération. Chartres Métropole touche deux fois plus de dotations de l'État que la communauté, c'est la même chose pour Dreux. Cela était justifiable au moment où cela s'est créé puisqu'elles avaient des compétences obligatoires. Cela le devient de moins en moins puisque la seule compétence que les communautés de communes n'ont pas par rapport aux agglomérations est les transports et c'est en réflexion. L'endettement de la collectivité en 2019 était de 7,3 M€, cela doit être à 6,8 M€ actuellement puisqu'aucun emprunt n'a été contracté avec une capacité de remboursement en 2,13 ans ce qui est un bon résultat. Une Collectivité qui n'a pas d'endettement n'a peut-être pas prévu l'avenir, la question peut se poser. Un niveau d'endettement est à envisager, sans le dépasser, car cela se traduit par une augmentation d'impôts. Des capacités d'endettement sont là donc des capacités d'investissements également. L'entretien des bâtiments, les remises aux normes coûtent environ 2 M€ par an.

Puis, il invite les élus à poser leurs questions.

Monsieur MARCHAND indique qu'il veut bien relancer le commerce de centre-ville, mais au regard des loyers qui flambent, il ne voit pas dans quelle mesure c'est possible.

Monsieur LEMOINE n'a pas parlé de relancer, mais d'accompagner, mais s'il était possible de les relancer ce serait une bonne chose. Il y a des contraintes actuellement. Les loyers relèvent du secteur privé, pas du secteur public. La Communauté de Communes n'est pas propriétaire des commerces, la commune non plus.

L'accompagnement qui peut être fait auprès du commerce consiste aussi à aménager le centre-ville pour que les gens puissent venir, ce n'est pas que le prix du loyer. 2 000 € ont été donnés à ceux qui en avaient besoin. A également été votée à la communauté de communes, une minoration de la CFE conformément à ce qu'autorisait la loi. Tous les outils à disposition ont été utilisés afin d'essayer d'amortir au maximum la crise COVID, même si elle n'est pas amortie complètement.

Monsieur MARCHAND demande quel est l'intérêt de relancer les centres-villes quand tout est extériorisé. Dans la zone à côté de SUPER U, un LIDL arrive, mais faire des frais à Épernon sur une nouvelle place alors que les gens vont partir plus loin, il n'en voit pas l'utilité. Il a 70 ans, est artisan depuis l'âge de 20 ans, il sait de quoi il parle.

Monsieur LEMOINE répond que les centres-villes auront toujours besoin de commerces, peut-être pas les mêmes qu'il y a eu jusqu'à aujourd'hui. Les commerces de bouche fonctionneront, certains commerces rencontreront peut-être davantage de difficultés à être en centre-ville aujourd'hui. Il s'agit de son analyse, même si tout le monde ne la partage pas. Un centre-ville vivant doit néanmoins avoir certains commerces. Il y a des commerces qui ont tous vocation à rester en centre-ville.

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas rester inactif non plus.

Monsieur MARCHAND n'est pas inactif.

Monsieur le Maire ajoute que cela va redynamiser, il l'espère.

Monsieur MARCHAND indique avoir 14 employés, mais il y a un LIDL qui s'ouvre, donc il faut s'accrocher.

Monsieur LEMOINE précise que la dynamisation du centre-ville est nécessaire. Plus des personnes viendront travailler à Épernon, plus ils passeront en centre-ville, plus le tourisme fonctionnera, plus il y aura de passage. Il convient de dynamiser le passage, car des gens de passage peuvent être amenés vers le commerce. Cela concerne également les restaurants bien que ce soit compliqué en ce moment. Les centres-villes doivent être repensés, ce ne seront plus les centres-villes de l'époque avec les personnes qui habitaient au-dessus des boutiques. Il convient d'être réaliste.

Monsieur le Maire en est convaincu. Le siège de la communauté de communes va déménager à CARREFOUR CONTACT. À l'endroit où il y a la communauté de communes, une réflexion sera menée sur un tiers-lieu, un coworking, voire l'Office de Tourisme. Tout cela va redynamiser le centre-ville. Si rien n'est fait, ce sera reproché.

Monsieur LEMOINE ajoute que la communauté de communes reste à Épernon, mais reprend ses propres locaux, il ne faut pas que ce bâtiment reste vide. Un travail est mené dès à présent car le déménagement ne se fera pas avant 18 mois ou 2 ans. Il convient de réfléchir à la façon dont ce beau bâtiment pourra être occupé en faisant vivre le centre-ville. Les pistes, concernant un tiers-lieu ou un Office de Tourisme sont ouvertes. Il y a peut-être d'autres pistes à envisager sur un bâtiment de 600 mètres carrés qui est bien aménagé.

Monsieur SAUTEUR, conseiller municipal délégué au projet centre-ville et commerce souligne le fait que Monsieur MARCHAND a fait part de ses craintes pour l'avenir. Il précise c'est pour cette raison qu'il est allé le rencontrer pour lui présenter un projet. Il en profite pour informer ses collègues de cette démarche car il n'est pas resté sans rien faire. Il demande à Monsieur LEMOINE s'il y a une vision de ce projet. Les élus réfléchissent aussi, il a compris le désir de changer l'activité de centre-ville, mais il est intéressant de ne pas travailler seul d'où la démarche afin de proposer quelque chose pour rester en lien avec toutes les communes alentour. C'était le rôle de la communauté de communes de créer ces jonctions entre les villes. Il demande s'il y a un retour concernant le projet présenté.

Monsieur LEMOINE répond qu'un rendez-vous sera donné pour un retour début février. Un travail a été mené avec les élus. La vision de la communauté de communes est communautaire. Il est possible de faire des tests à Épernon tels que sur l'Enfance Jeunesse, Anime ta Rue, mais il faut que ce soit déployable sur l'ensemble du territoire. Il convient d'avoir l'assentiment des commerçants, mais la commune et les élus avaient fait un travail important et de qualité pour essayer de mettre un système de commerce à distance pouvant apporter une dynamique.

Ce projet avait l'avantage de pouvoir aller jusqu'au paiement, car si cela s'arrête à choisir et à commander, cela ne fonctionne pas. Auneau a choisi de développer ce système qui n'est pas idéal. Le projet n'est pas tombé dans l'oubli et il avance.

Monsieur SAUTEUR en est ravi et il ajoute qu'il s'agissait de ne pas avoir un fonctionnement différent d'une commune à une autre et d'essayer d'harmoniser une façon de faire.

Monsieur LEMOINE ajoute qu'il convient de mettre en place quelque chose de pérenne, qui continue à fonctionner après la COVID.

Madame MARCHAND indique qu'il a été question d'entreprises qui venaient s'installer à Épernon et trouve cela intéressant. Elle demande de quel type d'entreprises il s'agit et quel est le secteur d'activité, s'il s'agit davantage de petites PME, des petites entreprises en individuel ou en collectif.

Monsieur LEMOINE répond qu'il s'agit essentiellement de PME. Par exemple, un hôtel d'entreprises va s'installer et une boulangerie industrielle qui a ses boutiques à Boulogne, à Bezons cherche un local. Il y a KING SPORT qui fabrique de l'abrasif, mais il s'agit de petites entreprises, autour de 50 salariés ou moins. Les gros projets vont davantage vers des communes comme Auneau, car les accès aux autoroutes sont plus faciles. Il y a une grosse demande de HACHETTE qui veut s'installer, mais à Auneau, car cela se situe à côté de l'autoroute et près des axes de circulation. Lorsqu'il y en entre 400 et 500 camions/jour, il convient de ne pas saturer le passage dans les communes. Il a demandé au Vice-Président en charge de l'économie, Monsieur AUFRAY, de spécialiser les zones afin de déterminer que tout ce qui est à fort trafic poids lourds soit près des axes principaux. Le débat qu'il y a eu à Droue et la logistique EXPANSCIENCE est définitivement clos. Il n'est plus possible d'avoir de la logistique à un niveau important à Auneau. Un petit transporteur a acheté sur la Queue de l'Hirondelle, mais 2 000 mètres carrés avec 3 camions seulement. Cela n'ira pas pénaliser un trafic routier fort. La logistique forte avec des entrepôts n'est plus d'actualité à Épernon, parce que les axes routiers ne le permettent pas.

Monsieur ESTAMPE indique qu'il était question d'un commerce de demain et l'aménagement d'un centre-ville de demain. Il part du principe que la COVID va s'arrêter ce dont il n'est pas certain, au risque de partir vers d'autres pandémies. Il pense qu'il y aurait un intérêt d'évaluer pour envisager demain ce qui pourrait être fait dans les mêmes situations, soit anticiper ce que les politiques ont du mal à faire. Or, il ne parlera pas de projets qu'il ne connaît pas, mais il y a des commerçants en difficulté depuis des années compte tenu de la construction de

commerces à l'extérieur des villes, Ces commerces, sur une commune limitrophe, sont en expansion, 3 ou 4 vont se construire, d'autres peut-être. Épernon a des commerçants, comme ailleurs, qui sont en grande souffrance et il est possible d'imaginer que lorsque les choses iront mieux, certains commerçants ne rouvriront pas en raison d'un cumul de dettes de loyers. Si la communauté de communes n'a pas fonction à remplacer l'État, pour autant envisager le commerce de demain n'est-ce pas prendre les choses à l'envers ? Il demande s'il n'y aurait pas nécessité avec l'État, la Région, le Département d'envisager de soutenir les commerces réellement essentiels, accompagner la création de commerces, dans le cadre des aides qui existent, afin de faire des commerces avec des baux précaires, des commerces éphémères. Il est impossible de décréter que les gens reviendront en centre-ville, il faut leur en donner envie. C'est une place neuve qui leur redonnera envie de venir, car s'il n'y a pas de commerce, cela ne fonctionne pas bien.

Il ne peut que soumettre ces interrogations afin de bien bilancer ce qui se passe actuellement, envisager de façon excessive les risques à la sortie de cette COVID des commerces restant vides et réactualiser les bases, les projets, les pensées afin de faire quelque chose de plus adapté.

Monsieur LEMOINE répond que la communauté de communes avec la commune est en train de travailler sur un système de commande par Internet pour tous les petits commerçants, ce qui permettrait d'anticiper s'il devait y avoir une autre crise, mais même en temps normal. Des personnes rentrent du travail le soir par le train et n'ont qu'une hâte, c'est de rentrer chez eux. Aujourd'hui, il existe le système de Click & Collect, de drive SUPER U. Il conviendrait de faire un pendant au niveau des commerçants locaux. Cependant, pendant la crise, les commerces sont accompagnés du mieux possible à travers deux fonds mis en place et un troisième voté au dernier Conseil communautaire : le Fonds Renaissance géré par la Région, la Banque des territoires et la Communauté de Communes. 100 000 € ont été mis dans ce fonds avec un effet levier de près 300 000 €, voire 400 000 €.

Ce fonds remboursable devait être remboursé dans les 5 ans, cela vient d'être décalé à 7 ans. Des entreprises du territoire ont été accompagnées par des sommes significatives, des personnes ont touché 15 ou 20 000 € de prêts.

Il a proposé au conseil communautaire l'accompagnement des plus petits commerces qui ne pouvaient pas s'endetter ou ne le souhaitaient pas, des aides directes jusqu'à 2 000 €. Cela s'est arrêté le 31 décembre, mais eu égard au deuxième confinement, a été relancé le FRACT2 pour repartir sur les nouveaux process de confinement et accompagner à nouveau, parfois les mêmes commerces, à travers cette aide de 2 000 €, en complément de tout ce que fait l'État. La communauté de communes a fait ce qu'elle pouvait à hauteur de ses moyens et est prête à faire davantage pour accompagner les commerces locaux.

A également été voté un dégrèvement de la CFE. Il s'agit de recettes en moins pour la collectivité, mais il s'agit de pérenniser l'avenir. Concernant le tourisme, le prélèvement de la taxe de séjour a été décalé et il n'a toujours pas été sollicité. Il s'agit d'une taxe de séjour de début 2020 pour laisser un peu de trésorerie. Bien qu'il ne s'agisse pas de sommes colossales, il s'agit d'accompagner les hébergeurs qui font partie de l'activité économique du territoire. La communauté de communes a été sur tous les leviers possibles durant la crise. Les subventions ne sont pas une compétence communautaire, mais régionale et la Région a délégué aux communautés de communes ou agglomérations qui le souhaitaient, ces aides. Toutes ne les ont pas saisies, la communauté de communes a eu les budgets pour le faire. Il convient de réfléchir au commerce de demain, car tout le monde a des avis différents, des missions d'études ont été faites à ce sujet. Ce que sera le commerce de demain n'est pas connu, mais la mutation peut être accompagnée. Il est impossible d'empêcher la mutation inéluctable, elle doit être accompagnée.

Monsieur le Maire ajoute que le FRACT1, dans les 2 000 € d'accompagnement, il y a 1 500 € de la communauté de communes, et la commune ajoute 500 €. Une ligne budgétaire à hauteur de 30 000 € a été votée. Au mois de février, la convention pour le FRACT2 sera signée.

Monsieur LEMOINE confirme que les communes pouvaient participer. Une ou deux toutes petites communes n'ont pas participé, mais très majoritairement les communes ont participé. Il s'agit d'un engagement de la collectivité à travers ces communes.

Monsieur ESTAMPE précise que son propos ne visait pas à dire que personne ne faisait rien. Il a voté, il n'a pas de souci là-dessus. Il s'agit de suggérer d'ouvrir les bases et les capacités de réflexion, car les pensées ont changé et changent tous les jours. La difficulté pour un commerçant de dire dans quelle situation il se trouve est connue. Des commerçants vont plus que mal. Dans d'autres communes, d'autres territoires, d'autres centres-villes, les expériences sont enrichissantes afin d'éviter de faire les mêmes erreurs. L'inquiétude réside dans le fait que dans d'autres communes, il imagine assez bien une grande surface demain avoir les capacités d'imaginer faire un drive en centre-ville de façon que tous les clients non véhiculés puissent avoir accès à ces drives. Cela se fait dans d'autres communes ce qui est dramatique, car cela finit de tuer le dernier commerce de proximité qu'il restait. Ce n'est pas encore le cas à Épernon, mais il craint que cela ne se fasse.

Monsieur LEMOINE en convient. C'est la raison pour laquelle les actions doivent être menées en partenariat avec les commerçants qui doivent être le support du système. Il y a de grandes surfaces qui mettent des containers dans les communes. C'est la raison pour laquelle le projet doit être mis en place avec les commerçants. L'enjeu est fort, la vie du centre-ville est forte et tout le monde a besoin des commerces de centre-ville, sachant que vraisemblablement certains ne rouvriront pas. Certains ont profité de la crise pour se développer, certains restaurants proposent des plats à emporter et ont plus d'activité dans cette situation et se posent la question de savoir s'ils rouvriront en restaurant.

Il faut qu'il y ait tout le monde, car il faut que les gens aient envie de venir. Une fois qu'ils sont là, ils vont consommer.

Monsieur le Maire précise que c'est la raison pour laquelle il souhaite maintenir le marché, car cela amène du monde.

Monsieur SAUTEUR ajoute qu'il s'agit d'une mutation du commerce, pas de la même façon lors de l'arrivée des hypermarchés, mais des petits commerçants ont disparu. Ils n'ont pas su s'adapter. L'idée est d'essayer de les aider au mieux à cette mutation, mais certains auront du mal à passer ce cap s'ils ne font pas les choix qui s'imposent. La transformation du commerce est évidente, elle s'est démultipliée avec la période COVID, mais c'était inéluctable sur le long terme, le COVID a accéléré.

D'autre part, la communauté de communes travaille puisque le commerce est une compétence partagée et la Ville ne va pas rester inactive. Des projets existent, la difficulté réside dans le fait de les mettre en place en raison de la crise sanitaire.

Monsieur LEMOINE ajoute qu'il s'agit d'un équilibre difficile avec les commerces de périphérie, car ceux-ci sont également vecteurs d'emplois. HYPER U, dans une commune limitrophe, a connu une baisse de sa clientèle du fait de l'ouverture de certains magasins à Rambouillet. Dans les Yvelines, AUCHAN à Maurepas est ouvert depuis longtemps le dimanche matin. Il faudrait que les commerces qui ouvrent dans les galeries marchandes fassent le minimum de concurrence à ce qui existe déjà, ce serait le monde idéal. Le centre-ville de Chartres est en train de se dépeupler à cause de cela, depuis qu'il y a le grand LECLERC à Barjouville, car les gens peuvent se garer. Il y a un équilibre qui n'est pas facile à trouver et à maintenir.

Monsieur SAUTEUR ajoute que Nogent-le-Roi et Épernon sont deux communes faisant partie des petites villes de demain, il y aura des investissements de l'État sur certains équipements et ce sera intéressant pour le territoire.

Monsieur LEMOINE demande quels investissements l'État a promis, car il est très fort pour recycler. Le Département avait lancé l'aménagement des bourgs centres pour les communes-centres et ce projet a été retenu par Madame GOURAULT qui est venue visiter l'Eure-et-Loir. Madame la Préfète et Monsieur le Secrétaire Général ont dit qu'ils n'iraient pas entraver le projet bourg centre, qu'ils l'accompagneraient et les petites communes de demain sont surtout pour faire des études. Les administrés en ont un peu marre des études.

Monsieur SAUTEUR ajoute que concernant les commerces, il ne s'agit pas simplement d'études, car il y a une politique de redéfinir le commerce de centre-ville dans le projet Petite Ville de demain, il y a peut-être des choses à faire.

Monsieur LEMOINE encourage à aller de l'avant. Si la communauté de communes peut accompagner, elle le fera, mais Épernon n'est pas très différente de bourg centre du Département et il y aura peu de crédits supplémentaires. L'État est très fort pour recycler l'argent. Il dépense plusieurs fois l'argent, quand sont annoncés des plans de 100 milliards.

Madame COMBEAU indique que la MSP va ouvrir prochainement près de la Gare. Elle sera locataire de cette maison et un groupe de travail s'est créé. La question que se posent les médecins est de savoir si un bus pourrait desservir cette maison médicale, car un bus amène les personnes âgées à SUPER U.

Elle vient de comprendre que ce bus est à l'initiative de SUPER U, donc la question est réglée. Elle demande si des bus pourraient faire un arrêt devant la maison médicale pour les gens non véhiculés.

Monsieur LEMOINE est content que le problème de la mobilité du territoire soit évoqué. La communauté de communes n'a pas la compétence actuellement si ce n'est pour les enfants du collège de Nogent-le-Roi. La loi prévoit qu'elle peut décider de prendre cette compétence jusqu'au 31 mars. Plusieurs possibilités existent, avec ou sans les services, une réflexion est menée à ce sujet. Il y est très favorable, car cela permettrait de mettre sur le territoire des transports utiles. Il y a besoin de transports depuis la gare vers les zones économiques, mais aussi vers les services de santé. Épernon a la chance d'avoir une belle maison de santé, mais il y a des villages sur le territoire qui n'ont plus de service à la santé. Ce serait l'occasion d'amener les personnes qui en ont besoin vers les maisons de santé des villages aux alentours. Le transport à la demande doit être développé, car un bus de 50 places ne peut pas être affrété pour ramener 10 personnes vers la maison de santé et ils n'attendent pas tous pour repartir. Il n'y aura jamais un trafic comme dans un centre urbain important.

Le développement du transport à la demande avec un réseau vers les services de santé est tout à fait envisageable, vers les MSP d'Épernon, de Coulombs de Saint-Symphorien, de Chaudon. Il s'agit de rendre service aux gens ayant des difficultés de mobilité et cela remet des personnes en piste vers la santé.

Madame COMBEAU en déduit qu'il s'agirait d'un transport à la demande, mais elle pensait que cela avait déjà été mis en place.

Monsieur LEMOINE confirme que le Département le faisait.

Madame COMBEAU a compris que cela n'avait pas été la panacée.

Monsieur LEMOINE répond que cela amenait les gens vers Chartres. Il conviendrait d'avoir ses propres services amenant les personnes du territoire vers ses maisons de santé, vers ses besoins. Pour aller à Chartres, il y a une heure de transport. Ce sera plus facile à mettre en place qu'un bus qui ne sera jamais plein et les personnes ne voudront pas attendre le retour.

Madame COMBEAU demande s'il serait possible d'utiliser des bus qui sont déjà roulants, qui auraient fait un premier service et les utiliser sur le retour, des bus de réemploi.

Monsieur LEMOINE répond qu'un bus coûte très cher, 27 000 € par an. Il demande s'il y a un intérêt de faire rouler un bus de 55 places pour 10 personnes ou moins. Écologiquement, ce n'est pas envisageable. L'idée du transport à la demande est à développer, mais semble plus adaptée à ce genre de situation quitte à passer des contrats avec certains taxis, ce qui peut amener de l'activité sur le territoire. Il convient de s'orienter dans cette voie plutôt que d'avoir de grands bus roulant à vide.

Monsieur MARCHAND demande quel est l'intérêt de faire une maison de santé pour que ce soient les mêmes praticiens qui sont déjà en place qui s'y installent. Il n'est pas créé de nouveaux médecins. Le dentiste de Hanches arrive, il n'y a plus de dentiste à Hanches ainsi que le médecin de Hanches. Il aurait préféré que d'autres praticiens viennent d'ailleurs.

Monsieur LEMOINE répond qu'il n'y a pas de praticiens. L'Eure-et-Loir est le Département où il y a le moins de professionnels de santé pour 1 000 habitants de la Région Centre qui est celle où il y en a le moins de France, à part la Corse. Il s'agit d'une situation de santé très précaire. La volonté de la Sécurité Sociale est de faire un parcours de santé afin de simplifier les choses et de faire venir certains médecins qui n'ont plus la vision du métier de médecin de campagne. Beaucoup de médecins femmes ne veulent pas travailler le mercredi ou tard le soir en raison des enfants, cela s'entend. Au regard du peu de médecins, il convient de s'adapter à leurs demandes.

Monsieur MARCHAND en convient, mais il n'y aura pas de nouveauté. Les médecins ne prennent pas de nouveaux clients, les dentistes non plus.

Monsieur LEMOINE indique que les médecins, qu'ils soient à Hanches ou Épernon, cela ne changera rien. Il s'agit de créer la dynamique. Des praticiens vont arriver, des maïeuticiens.

Madame COMBEAU ajoute qu'une équipe s'est montée et cela attire d'autres professionnels. Il y a plus de bureaux prévus pour attirer des gens, la maison médicale commence à être complète. Il y a un maïeuticien, c'est-à-dire une sage-femme homme qui vient d'arriver. Il y aura probablement de nouveaux dentistes, un médecin est arrivé grâce au projet. Un pôle de formation sera mis en place, les médecins peuvent former des étudiants qui viendront à Épernon, peut-être que certains resteront. Ils sont agréés formateurs.

Monsieur LEMOINE ajoute qu'il a participé à un travail pour que les étudiants de Saint-Quentin-en-Yvelines puissent venir sur le territoire car jusque-là, ce n'était que des étudiants de Tours mais qui n'ont qu'une hâte, repartir à Tours. Pour ceux de Saint-Quentin-en-Yvelines, il est possible d'imaginer qu'il y en ait un ou deux qui restent sur le territoire. Une vraie dynamique se met en place, un projet médical peut également se mettre en place entre les praticiens, des échanges ont lieu sur certains cas. De la même façon que pour les commerces, le métier de praticien évolue aussi fortement.

Madame DOROL ne pense pas qu'il y ait une fac de médecine à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Monsieur LEMOINE infirme. À Saint-Symphorien, deux externes de Saint-Quentin-en-Yvelines ont été accueillis et un interne dont une qui est la fille du médecin.

Monsieur le Maire indique que politiquement, cela serait une grosse faute de ne pas l'avoir fait. S'il n'y avait pas eu la MSP, des médecins seraient partis et les jeunes ne seraient pas venus.

Monsieur LEMOINE ajoute que jusque-là, il était impossible d'accueillir sur le territoire des médecins ou des étudiants en médecine de Saint-Quentin puisqu'il ne s'agissait pas de la même université. Le doyen de l'université de médecine de Tours refusait. La communauté de communes est intervenue auprès des élus nationaux Députés et Sénateurs. Une motion de loi a été présentée par Madame DESEYNE au Sénat puisque cela concernait les collectivités locales et a été acceptée par le gouvernement. Ainsi les Portes Euréliennes peuvent accueillir des étudiants de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'action politique de proximité a accompagné le territoire. Il s'agit d'un beau projet, la commune d'Épernon ne peut pas passer à côté de la santé. Le projet est cher, la Ville d'Épernon participe. La maison de santé devrait être opérationnelle pour la fin du printemps ou le début de l'été. Elle sera complètement ouverte en septembre.

Monsieur BONNET revient sur la partie sport et loisirs. Le bassin d'Épernon a quelques fuites et il est envisagé de le réhabiliter. Il demande si le projet de la piscine couverte est toujours d'actualité.

Monsieur LEMOINE répond que le bassin sera rénové, car à court terme la piscine couverte ne sera pas là. Il y a une fenêtre de tir avec le SDIS qui part sur la Mégapole de Hanches, le terrain sera disponible. Une réflexion a débuté. Le territoire a besoin d'une piscine couverte à l'image de ce qu'il s'est fait à Auneau. L'investissement s'élève entre 7 et 8 M€, il convient d'anticiper. Il présentera cet investissement dans le PPI en construction. Il a prévu de rencontrer toutes les communes afin de monter un PPI de la communauté de communes avant l'été. La COVID décalera peut-être un peu, mais pour la rentrée de septembre, il y aura un PPI pour le mandat dans lequel sera proposée la piscine. Des sacrifices seront peut-être à faire, notamment la fermeture de la piscine de Nogent-le-Roi. L'analyse n'est pas encore faite, mais le territoire a besoin d'un site où tous les jeunes puissent apprendre à nager. La question se pose de savoir s'il ne vaut pas mieux avoir deux sites performants que des sites avec des piscines découvertes qui ne fonctionnent que trois ou quatre mois par an. Cela demandera un effort financier à la collectivité, mais il semble justifié au titre des jeunes et cela peut aller également dans l'action du tourisme. Il espère que le projet sera lancé avant la fin du mandat. Les gros projets d'investissement de la collectivité concernent également les centres de loisirs, cela ne concerne pas Épernon qui a des centres de loisirs en très bon état et bien équipés, mais ce n'est pas le cas dans tout le territoire. Il existe des non-conformités très fortes qui obligent à lancer un projet d'investissement de l'ordre de 7 M€, hors subventions, pour remettre à niveau tous ces équipements. Le service Enfance Jeunesse est une priorité de la communauté de communes. Le danger est la fermeture de certains sites, ou des sites qui n'ont pas les capacités d'accueil par rapport au nombre d'enfants. Il s'agit de la priorité numéro une qui sera lancée dès le vote du budget cette année. L'enveloppe est équivalente, mais pour tout le territoire.

Concernant la mobilité, il demande comment les élus peuvent imaginer les besoins de mobilité sur le territoire. Il a entendu le problème de la maison de santé, mais demande s'il existe des besoins d'aménager les transports en commun, les autopartages sur le territoire, si la communauté de communes doit prendre la compétence ou pas. Il demande quelle est la vision des Sparnoniens à ce sujet.

Madame CHARRIER répond que par rapport au centre-ville, une réflexion est à mener sur la façon d'amener les Sparnoniens au centre-ville d'Épernon. Le centre-ville est relativement enclavé et en dehors du jour du marché, les Sparnoniens y viennent peu. La maison de santé, la médiathèque, la piscine, année après année, tout a été repoussé aux entrées de la Ville et il n'y a pas de feu central qui a été recréé. Dans les transports, il conviendrait d'envisager de ramener les Sparnoniens, en comptant les personnes âgées qui ne se déplacent plus vers le centre-ville, car elles sont isolées alors qu'elles consomment toute l'année, tous les jours. En termes de mobilité, la question doit se poser sur la manière de ramener les gens vers un centre-ville qu'il faudrait faire évoluer sur le plan esthétique. Le centre-ville est triste et les commerçants en souffrent.

Monsieur LEMOINE répond qu'il ne s'agit pas de la compétence communautaire. Il prend acte et demande si elle serait favorable à ce que la compétence transports soit exercée en local plutôt qu'en régional.

Elle répond par l'affirmative, a priori.

Monsieur LEMOINE ajoute qu'il est possible de prévoir ensemble les plans de déplacement. Épernon n'a pas de souci de transports scolaires, car les enfants sont en local.

Madame CHARRIER indique que le transport scolaire fonctionne bien.

Monsieur LEMOINE suggère de desservir également la gare.

Madame EVENO, adjointe à l'action sociale et s'occupant des seniors indique que lors du premier confinement, le problème des transports s'est posé, car les seniors voulaient se rendre dans les hôpitaux de Rambouillet et Chartres ; ils avaient des difficultés au niveau des transports alors qu'ils en avaient besoin.

Monsieur LEMOINE en convient, mais c'est compliqué de sortir de la communauté de communes ; la difficulté est là.

Monsieur ROYNEL souhaite attirer l'attention sur un équipement un peu excentré du centre-ville qui aurait un intérêt à travailler avec lui. Il s'agit de l'Épi Hôtel qui a du mal à démarrer, car excentré. Il est basé sur le tourisme industriel avec les représentants et les ingénieurs pouvant intervenir sur la zone d'activités, mais cette population, le soir, est isolée. S'il y avait ces transports pour ramener cette manne financière jusque dans le centre-ville sur des commerces de bouche, cela pourrait être intéressant.

Monsieur LEMOINE indique que le développement économique permet aux activités telles qu'Épi Hôtel de se développer puisque des contrats ont été passés avec des formateurs CLAAS qui viennent dormir là. Le développement économique permettra aux autres activités de vivre, il s'agit du cercle vertueux qui se met en place.

Monsieur le Maire ajoute s'être déplacé avec Madame EVENO à Épi Hôtel qui a un projet. Avec la COVID, il y a beaucoup de télétravail, les gens vont peu se déplacer. Cet hôtel travaille sur l'adaptation des chambres pour des personnes âgées.

Madame EVENO précise qu'il s'agirait de faire une résidence seniors.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un projet, rien n'est fait.

Pour répondre à la question concernant le transport, éventuellement au niveau de la communauté de communes, Monsieur ESTAMPE suggère d'en prendre la gestion de façon limitée sur la thématique sport. Il explique que l'Amicale est un pôle de centralité car les petites communes sont adhérentes à cette association. Cela permettrait de développer cette activité. Sur le plan culturel, ce qui est valable pour Épernon pourrait l'être aussi pour Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, par exemple. Cela pourrait s'étendre à la culture, il peut y avoir un intérêt de permettre à des habitants de communes voisines à avoir accès à la culture. Cela peut être une prise de compétence limitée sur le territoire.

Monsieur LEMOINE précise que l'option, pour avoir les financements, n'est pas de prendre une compétence limitée, mais une compétence globale, scolaire et lignes régulières. Sur les masses salariales, il est prélevé le versement transport à hauteur de 0,50 % sur tous les salaires, cela représente à peu près 1 M€ pour le territoire qui est reversé au SMECTEL, syndicat qui réunit les collectivités organisant le transport du territoire. Dans ce SMECTEL se trouvent la Région, Chartres Métropole et l'Agglomération de Dreux. Le 1 M€ prélevé sur le territoire part au SMECTEL et finance, pour partie, le Pôle Gare de Chartres. Pour l'équilibre financier, si la communauté de communes a la compétence Transports, elle récupère sur le périmètre des entreprises les sommes versées. Chartres Métropole a passé son taux de 1,35 % à 1,85 % et les communes qui ont quitté les Portes Euréliennes sont passées de 0,50 % à 1 % au 1^{er} septembre. La recette n'est pas négligeable. L'objectif est de maintenir le taux.

Monsieur ESTAMPE en convient, mais il l'imaginerait dans le cadre d'un projet innovant et qui intégrerait dès le départ cette notion écologique. Ce doit être la force de la communauté de communes de travailler, pas uniquement sur un système de transport avec des bus de 50 places à moitié vides, mais avec cette idée du lendemain et de l'écologie.

Monsieur LEMOINE est d'accord, mais il y a des besoins d'entreprises qui veulent s'installer sur le territoire, mais dont les salariés ont des difficultés de mobilité. Il s'agit aussi d'un impact économique qui mettrait en place un cercle vertueux, car plus il y a d'entreprises, plus il y a de versements mobilité et plus il serait possible de faire des services individualisés. La réflexion sur la manière de le faire en ayant des véhicules adaptés aux situations paraît évidente plutôt que de suivre les 55 places vides.

Madame COMBEAU demande à Monsieur LEMOINE s'il se pose la question de savoir si les Portes Euréliennes prennent cette compétence.

Monsieur LEMOINE répond que la réponse doit être donnée avant le 31 mars.

Madame COMBEAU demande ce qui le déciderait de ne pas la prendre, car cela a l'air intéressant.

Monsieur LEMOINE répond être convaincu qu'il faut la prendre ; donc il la présente sous le bon aspect. La question est de savoir si l'argent généré financera les coûts. Aujourd'hui, c'est le cas, car la Région redonnant la partie redonne les sommes associées annuellement. Il a deux interrogations fortes qui sont de savoir si la communauté de communes a les moyens de financer de nouveaux services, car cela engendre des coûts de structure. D'autre part, le lycée arrive à Hanches dans trois ans, et il demande qui financera les bus qui arriveront à ce lycée. Il ne sait pas si la Région est ouverte pour négocier, apparemment c'est le cas, mais il ne voudrait pas se retrouver en situation déficitaire, car cela va très vite. Un travail est mené avec la Région dans les négociations afin d'analyser le bilan financier. Une réunion est prévue pour les élus communautaires en février afin d'avancer sur la réflexion.

Madame COMBEAU a l'image du 78 et du PAM qui concerne l'aide à la mobilité. Elle demande si le transport à la demande ressemblerait à cela.

Monsieur LEMOINE répond par l'affirmative. Les personnes téléphonent et il est organisé une mobilité avec des petits véhicules. S'il n'y avait pas assez de demandes, des conventions seraient passées avec les taxis locaux. La personne paye un forfait de 1 € par course et la communauté de communes paye le complément. Cela permettrait également de répondre au défi de la santé pour les petits villages. C'est une chance pour les communes aujourd'hui de pouvoir accueillir une maison de santé, car énormément de communes en sont éloignées. Il n'est pas convaincu que l'échange soit le même via les cabines. Le contexte économique est important également.

Le contournement a été mis à l'étude avec le Département. Avec le lycée et le développement économique, des solutions de circulation doivent être trouvées pour la rue du Prieuré Saint-Thomas. Cet aménagement est à l'étude afin de contourner Épernon. L'engagement du Président TÉROUINARD est que cela est devenu une priorité du territoire des Portes Euréliennes. D'autres déviations envisagées sur le territoire sont décalées afin de mettre en priorité l'attractivité de ce territoire à travers l'économique et l'arrivée du lycée qui créera un flux fort. La circulation à Hanches est déjà compliquée le matin. Une réflexion doit être menée en parallèle concernant les aménagements. Le cabinet IRIS pour le Département a fait des études, la deuxième partie est lancée.

Monsieur MARCHAND indique qu'il est question d'un nouveau projet alors que la déviation de coulombs n'est toujours pas finie depuis 5 ans et que le pont est dans le vide.

Monsieur LEMOINE répond que c'est un autre problème mais qu'il peut lui répondre cela fait partie de ses compétences au Département. Il explique qu'il y a un problème écologique et de la DDT sur ce pont. Dans le premier projet, le pont coûtait 27 M€ avec un budget à 40 M€. Cela signifie que tout le budget des routes départementales de l'année passe sur un pont à Nogent. Les Conseillers départementaux s'y sont opposés. Plusieurs solutions ont été proposées dont une route submersible qui aurait été inondée trois à quatre jours par an et qui a été rejetée par la DDT. Un pont moins large est à l'étude, sans trottoir et moins d'arches qui s'élèverait à 12 M€. Mais la DDT considère qu'il ne s'agit plus du même pont, donc il faut reprendre l'étude d'impact environnemental d'une durée de 18 mois. Les retours sont attendus. Cela fera, malgré tout, la déviation de Nogent-le-Roi la plus chère du Département qui frisera les 50 M€. Il n'est pas certain que ce soit l'endroit qui en ait le plus besoin. Il s'agit de sommes colossales. Lorsque cela a été présenté aux élus il y a plus de 10 ans, cela a été présenté avec un coût de 17 M€. C'est ce qui explique les retards, la différence entre ce qui était prévu et la réalité de l'exécution budgétaire.

La déviation sera terminée et il a personnellement veillé à ce que des tranches qui ont coûté 5 M€ soient finies afin qu'il ne manque plus que ce pont. Le Département souhaitait également reporter les tranches intermédiaires. Ce pont sera fait dans les 2-3 ans qui viennent. C'est compliqué pour les communes traversées par les camions. Il a des réunions avec les Maires concernés pour évoquer tout cela. Il convient d'être très carré avec la DDT et les études sur l'eau. Ce serait dommage de ne plus le faire au stade où elle se trouve, ce serait du gaspillage d'argent public. Concernant Épernon, c'est en étude avec l'avis favorable du Président du Département.

Madame COMBEAU indique que cela ne pourra pas être fait pour l'ouverture du lycée.

Monsieur LEMOINE confirme, il faut 4 à 5 ans voire 6 ans pour une déviation. L'administratif est lourd, loi sur l'eau sans compter les recours éventuels de personnes qui ne seront pas satisfaites.

Monsieur ESTAMPE revient sur la question de la GEMAPI, à double titre sur la partie GEMA concernant les études menées et les projets envisagés, mais aussi concernant la partie PI et demande comment ils seront financés. Le débat arrive.

Monsieur LEMOINE répond que la loi de 2018 a donné la compétence GEMAPI aux Communautés de Communes, les Agglomérations l'avaient avant. Il s'agit de la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations. Le territoire a été fortement touché par les inondations. La loi a donné cette compétence, mais pas l'argent qui l'accompagne, mais a indiqué qu'il était possible de prélever une taxe. Il proposera, pour répondre aux besoins, au conseil communautaire de créer la taxe GEMAPI, sinon il n'y a pas de ressources pour prévoir la prévention des inondations. Cela ne fait jamais plaisir la création d'une taxe, mais l'État n'a pas laissé le choix et en contrepartie une autre taxe pourra être baissée afin qu'il y ait un effet le plus neutre possible pour les administrés. La TOM pourra être baissée en raison des renégociations auprès du SITREVA puisque la DSP n'a plus l'amortissement de l'usine d'Ouarville. Il y aura un gain substantiel sur le coût des ordures ménagères ce qui permettrait de baisser la TOM pour créer la GEMAPI en contrepartie et que ce soit le plus transparent possible pour l'administré. Pour le moment il s'agit d'une stratégie hypothétique, mais c'est la base de la réflexion actuelle. Une étude sera menée sur la digue de Nogent-le-Roi puisque depuis que l'État n'est plus compétent il a beaucoup d'exigences et demande si la digue protège des inondations. Si elle ne protège pas, il faut la raser, sinon il faut la remettre en état. L'arasement s'élève à 600 000 €, la remise en état 1 M€. L'État est très généreux et finance l'étude à 80 % et rien n'est su encore concernant les travaux. Un travail suffisant n'a pas été mené sur la protection des inondations. Le territoire est divisé en 3 parties : une partie sur le SMVA, Syndicat de la Voise et ses affluents, une partie SM3R Trois Rivières et une partie SBV 4R qui part de Nogent jusqu'à Dreux et qui va jusque dans l'Eure. Il conviendra de mettre ces trois parties en phase et préparer les travaux. Il est très inquiet concernant le syndicat d'Épernon, car Rambouillet ne souhaite pas que le syndicat prenne la compétence PI. Une vraie réflexion est à mener, il attend le rendez-vous avec Monsieur PETITPREZ. Le SMVA, d'Auneau jusqu'à Saint-Symphorien, Bleury, Gallardon jusqu'à Gas n'a pas les compétences pour gérer la PI et le SBV 4R a les compétences. La réflexion est difficile, mais il convient d'accélérer puisque le jour où il y aura un problème, c'est celui qui a la compétence qui sera responsable. Le débat aura lieu au moment de la création de la taxe, sinon la Communauté de Communes ne pourra pas assumer la compétence. L'enjeu réside dans le montant de la taxe. C'est un enjeu très fort de notre territoire.

Monsieur DAVID demande si le fait de peser les ordures coûtera de l'argent, notamment concernant l'évolution des camions.

Monsieur LEMOINE répond que les camions existent déjà, chaque container a déjà sa puce et chaque camion est équipé. Cela est prévu depuis des années. Un délégué avait décidé qu'il ne fallait qu'une personne pour lever les poubelles au-devant du camion, donc il y avait un système qui levait, mais cela a coûté une fortune en containers, il a cassé des pylônes d'éclairage, des toits d'habitation. Le contrat a été cassé, le Maire de Pierres a évoqué qu'il s'agissait du premier contrat qu'il cassait sur lequel il n'a pas eu de pénalité à payer. Auneau fonctionne ainsi actuellement et ce sera une obligation légale.

Il remercie les élus du temps consacré.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LEMOINE. C'était l'occasion de connaître la communauté de communes.

Les membres de l'assemblée délibérante sont invités à en prendre acte.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

III – DÉCISIONS PRISES RELATIVES AUX DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

- Il est conclu les marchés à procédure adaptée suivants :

Exécution et suivi de la réalisation de supports de communication – marché à bons de commande

- Société CAFÉ NOIR de Rambouillet (78) pour un montant maximum annuel de 35 000 € H.T. pour la mairie et de 11 000 € H.T. pour les Prairiales, pour une période d'un an, renouvelable deux fois.

Vérifications périodiques réglementaires de l'électricité et des systèmes d'alarme incendie dans les bâtiments communaux

- Entreprise APAVE de Paris (75854) pour un montant de 3 767 € H.T., soit 4 520,40 € TTC, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Aménagement de la rue Normande et de la route de Boulard (en groupement de commandes avec la Commune de Raizeux)

- Lot n° 1 (VRD) Voirie et Réseaux Divers : Entreprise EIFFAGE de Lucé (28112), pour un montant de 586 862,14 € H.T., soit 704 234,57 € TTC, dont :
 - Épernon : 466 814,94 € TTC
 - Raizeux : 237 419,63 € TTC
- Lot n° 2 Éclairage public : Entreprise CITEOS de Chartres (28000), pour un montant de 91 940 € H.T., soit 110 328 € TTC, dont :
 - Épernon : 107 479,09 € TTC
 - Raizeux : 2 848,91 € TTC

Piochage des enduits de la façade de la maison à pans de bois – 5-7 place du Change

- Entreprise QUELIN de Mignières (28630) pour un montant de 38 825,95 € H.T., soit 46 591,14 € TTC.

Travaux de Voirie et Réseaux Divers années 2021-2022-2023 (marché à bons de commande)

- Entreprise EIFFAGE de Lucé (28112) pour un montant maximum annuel de 400 000 € H.T., pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Remplacement des menuiseries extérieures du centre technique municipal

- Entreprise ALUTECH de Saint-Lupercé (28190) pour un montant de 62 801,80 € H.T., soit 75 362,16 € TTC.

IV – AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1 – Demandes de Subvention au titre du FDI 2021 (Fonds Départemental d'Investissement) : Rapporteur J. GAY

Dans le cadre des demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d'investissement (FDI) 2021, je vous propose de présenter les dossiers listés ci-après :

OBJET	Montant TTC	Montant H.T.	TAUX FDI PLAFONNE A 100 000 €/OPÉRATION	Subvention demandée – valeur	Autofinancement	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL
Travaux de peinture et de sols dans les écoles	25 000,00 €	20 833,33 €	30 %	6 250,00 €	14 583,33 €	Été 2021
Réfection de la rue du Gros Pavé	32 309,40 €	26 924,50 €	30 %	8 077,35 €	18 847,15 €	Printemps 2021
Aménagement de sécurité Rue de la Diane	24 517,32 €	20 431,10 €	30 %	6 129,33 €	14 301,77 €	Été 2021
Remise en état des pavés rond-point Place du Change, rue des Aironcelles et Impasse Normande	4 344,96 €	3 620,80 €	30 %	1 086,24 €	2 534,56 €	2 ^{ème} trimestre 2021
TOTAL	86 171,68 €	71 809,73 €		21 542,92 €	50 266,81 €	

NB : chaque dossier donne lieu à une mise en délibéré distincte.

Les membres du Conseil municipal sont invités, pour chaque dossier, à se prononcer sur :

- Le plan de financement prévisionnel
- La demande de subvention à solliciter au titre du FDI 2021, auprès du Conseil départemental
- L'autorisation donnée au Maire d'engager les démarches administratives nécessaires à la réalisation de demande de chaque opération correspondante.

Monsieur le Maire souhaite que ces demandes soient obtenues.

Concernant la remise en état des pavés, Madame MARCHAND demande la raison pour laquelle la rue Paul Painlevé n'est pas intégrée, car au moins deux pavés ont sauté et cela fait des mois.

Monsieur DURAND répond que ce sera fait dans peu de temps.

Madame MARCHAND précise que cela fait plus d'un an que c'est ainsi.

Les demandes de subventions sont approuvées à l'unanimité.

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **État annuel des indemnités des élus – Année 2020.**

Conformément à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités, la collectivité a l'obligation de communiquer aux conseillers municipaux, un état annuel des indemnités des élus avant le vote du budget (loi n° 2019-1461 du 27/12/2019, article 93). Monsieur le Maire indique que le tableau a été transmis aux élus.

➤ **Campagne de vaccination des seniors**

Concernant le contexte de crise sanitaire, Madame DOROL demande si la Ville a envisagé des mesures pour participer à la campagne de vaccination des seniors, notamment la création d'un service téléphonique afin de permettre la mise en relation des seniors qui ne disposent pas de transport avec des chauffeurs bénévoles.

Madame EVENO a contacté l'ARS, l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire et a échangé longuement avec le Directeur Denis GELEZ d'Orléans qui sortait de réunion avec la Préfète. 5 centres dans la Région ont été choisis : Chartres, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Châteaudun et la Loupe. Les stocks de vaccins se trouvent actuellement à l'hôpital de Chartres, conditionnés, givrés à moins 80 degrés. La complexité du vaccin ne permet pas à des communes comme Épernon de les recevoir. C'est la raison pour laquelle ces 5 sites ont été choisis. La campagne a commencé ce jour, elle se déroulera doucement. Elle a commencé par Chartres. Le souci réside dans le fait qu'une commune comme Épernon peut avoir le lieu, les murs, mais pas le matériel afin de garder à moins

80 degrés ce type de vaccin qui est Pfizer. Concernant Moderna, la deuxième phase, le vaccin sera conservé entre 2 et 8 degrés, donc si la Préfecture et l'ARS en voient la nécessité, Épernon pourra éventuellement mener une campagne de vaccination à ce moment-là.

D'autre part, le stock du vaccin Pfizer est limité dans chaque Région, les demandes de vaccination sont nombreuses. La préfecture a appelé au volontariat des médecins et infirmiers, il y aura un gros décalage au niveau conditionnement et organisation par rapport au nombre de personnes, de vaccins, mais également au nombre de médecins et d'infirmières. Seront administrés 5 vaccins toutes les 30 minutes maximums.

Madame DOROL indique que les centres de vaccination seront éloignés et demande si la Ville peut proposer et mettre en place un service permettant aux séniors souhaitant être vaccinés d'avoir un chauffeur bénévole.

Madame EVENO répond que cette question du bénévolat a déjà été soulevée lors du premier confinement. Il est possible de faire appel au volontariat mais le Maire ne peut pas, légalement, s'engager pour une question d'assurance.

Monsieur GAY ajoute que des Sparnoniens ont pris contact avec le service de transports Rémi qui met en place, gratuitement, des minibus pour emmener les personnes à Chartrexpô pour le vaccin. Certains Sparnoniens se sont déjà fait vacciner.

Monsieur le Maire suggère de faire une communication à ce sujet.

Madame DOROL demande s'il est possible d'envisager une communication pour l'information des Sparnoniens.

Madame EVENO va vérifier préalablement.

Monsieur BONNET indique que la communication est prête, elle peut partir immédiatement. La Préfecture précise les 5 centres ouverts, les horaires, le numéro d'appel.

Madame CHARRIER demande ce qu'il est possible de faire pour accompagner les séniors, pour s'assurer qu'ils feront cette démarche, sachant que la plupart des séniors sont isolés.

Monsieur le Maire pense que c'est à la famille d'accompagner les parents pour des raisons de responsabilité.

Il comprend néanmoins la question de Madame CHARRIER.

Madame CHARRIER convient qu'il y a la notion d'accompagnement physique, mais il y a aussi la notion d'accompagnement psychologique. Les anciens savent que le vaccin leur sera accessible, mais un certain nombre ne savent pas comment procéder. Épernon est en frange d'Île-de-France avec beaucoup de brassage possible. Elle demande ce qui pourrait être mis en place pour les personnes isolées.

Monsieur le Maire répond qu'il convient de connaître les personnes isolées.

Madame EVENO ajoute avoir fait une liste de tous les séniors avec un recensement des personnes isolées. Elle va mener un travail concernant les personnes les plus isolées repérées lors du premier confinement.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et lève la séance.

Prochain Conseil municipal : 15 février 2021 à 20h30 à la Savonnière.

Ordre du jour épuisé à 22h40.

Vu, la secrétaire de séance

Vu, le Maire